



DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE À LA RENTRÉE SCOLAIRE EN CLASSE DE MATERNELLE

**RENTRÉE
2026/2027**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Christol-lez-Alès met en place une aide à l'attention des familles ayant des enfants scolarisés en classe de maternelle à la rentrée 2026/2027.

QUELS CRITÈRES POUR EN BÉNÉFICIER ?

- Votre enfant, âgé de moins de 6 ans, est scolarisé en classe de maternelle dans un établissement situé sur la commune de Saint-Christol-lez-Alès.
- Votre domicile est situé sur la commune de Saint-Christol-lez-Alès.
- Concernant le critère de ressources : votre quotient familial de la CAF (ou MSA) en vigueur au moment de la demande est **inférieur ou égal à 700 €**.

⚠ Vous êtes bénéficiaire(s) de l'AAEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé) et vous avez un quotient familial supérieur à 700 € : un recalcul sera effectué lorsqu'elle est prise en compte par la CAF ou la MSA dans la détermination du montant du quotient familial.

UNE AIDE SOUS QUELLE FORME ?

L'aide prend la forme **d'un bon d'achat d'un montant de 60 euros**, à utiliser auprès des magasins partenaires pour l'achat de chaussures et de vêtements.

QUELS JUSTIFICATIFS FOURNIR POUR FAIRE MA DEMANDE ?

- Le formulaire de demande, situé au verso de cette page, à compléter et à signer.
- L'attestation d'inscription, située au verso de cette page, à faire compléter par l'établissement scolaire.
- La Carte Nationale d'Identité du demandeur.
- La dernière attestation de paiement de la CAF ou de la MSA mentionnant votre quotient familial en vigueur au moment de la demande, ainsi que l'ensemble des personnes rattachées à votre foyer.
- Si non allocataire de ces caisses : un justificatif de domicile à la date du mois de la demande, le livret de famille et le dernier avis d'imposition.

OÙ DÉPOSER MA DEMANDE ?

Les dossiers complets sont à déposer à la mairie, auprès du CCAS, **au plus tard le vendredi 9 octobre 2026**. Tout dossier incomplet ou déposé au-delà de cette date ne pourra plus être examiné.

POUR TOUTE QUESTION :



04 66 60 69 01

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et, sur rendez-vous, de 13h30 à 17h30

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION :

Date de dépôt :

Référence dossier et bon(s) :

Quotient familial de la CAF ou MSA en vigueur au moment de la demande :

☐ Bénéficiaire de l'AAEH

Montant du quotient familial après recalcul :

Montant de l'aide :

LE DEMANDEUR :

	MADAME	MONSIEUR
NOM		
PRÉNOM		
ADRESSE		
TÉLÉPHONE		
SITUATION FAMILIALE	☐ Célibataire ☐ Séparé (e)	☐ Concubin (e) ☐ Divorcé (e) ☐ Pacsé (e) ☐ Veuf (ve) ☐ Marié (e)

ENFANT(S) SCOLARISÉ (S) EN CLASSE DE MATERNELLE :

NOM DE L'ENFANT	PRÉNOM DE L'ENFANT	DATE DE NAISSANCE	ÂGE	NOM DE L'ÉCOLE MATERNELLE
				☐ Marignac ☐ Joliot Curie ☐ Saint Christophe
				☐ Marignac ☐ Joliot Curie ☐ Saint Christophe
				☐ Marignac ☐ Joliot Curie ☐ Saint Christophe

MON QUOTIENT FAMILIAL CAF OU MSA :

À la date du dépôt de ma demande : le, je déclare avoir un quotient familial CAF/MSA d'un montant de€ et je joins la dernière attestation de paiement correspondante.

Je soussigné(e)..... certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

SIGNATURE DU DEMANDEUR

**ATTESTATION D'INSCRIPTION À
UNE ÉCOLE MATERNELLE DE SAINT-CHRISTOL-LEZ-ALÈS
(à faire compléter par l'établissement scolaire)**

Le ou les enfants :

-
-
-

Est ou sont inscrit(s) pour la rentrée scolaire 2026 auprès de notre établissement.

**Tampon de l'établissement
et signature de la Direction**

--